



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHANAZ	HUSSON Yves	
8	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
9	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
10	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
11	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
12	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
13	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
14	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
15	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
16	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
17	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
18	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
19	MERY	FONTAINE Nathalie	
20	MOUXY	FILIPPI Laurent	
21	ONTEX	CURTILLET Jacques	
22	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
23	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
24	SAINTE OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
25	SAINTE OURS	ALLARD Louis	
26	SAINTE PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
27	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
28	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
29	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
30	VOGLANS	MERCIER Yves	

25 communes présentes

**Absents excusés :**

TREVIGNIN Nicolas CHAPUIS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 août 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 30 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2025  
Exécutoire le : 09 SEP. 2025  
Publiée / Notifiée le : 09 SEP. 2025  
Visée le : 09 SEP. 2025

### COMMANDE PUBLIQUE Marché n°2025-028 – Viabilisation hivernale des boucles du Revard Attribution

Monsieur le président rappelle que Grand Lac est compétent pour l'organisation de la viabilisation hivernale des boucles du Revard qui sont classées intercommunales (délibération portant définition de l'intérêt communautaire du 28 novembre 2018).

Il s'agit des boucles de Bellevue, de l'angle Est et de l'Observatoire.

Dans cette prestation, est prévu le déneigement des voiries, le dégagement des poteaux d'incendie et des conteneurs à ordures ménagères.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec un maximum annuel de 60 000 € HT d'une durée de 1 an reconductible 3 fois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 (estimation annuelle de 10 344 € HT).

La date de remise des offres était fixée le 01 août 2025 à 12h00. Une offre a été reçue. L'ouverture du pli a été effectuée le 01 août 2025 à 14h00.

Monsieur le Président rappelle les critères d'analyse des offres :

- 60 % pour le prix,
- 40 % pour la valeur technique,

Après analyse de l'offre et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 26 août 2025, il est proposé de retenir l'entreprise TPLM avec une offre proposée à 11 529 € HT (estimation annuelle).

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus présenté à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n°2025-028 avec l'entreprise indiquée

Aix-les-Bains, le 2 septembre 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 30
- Présents et représentés : 31
- Votants : 31
- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 6 : Marché n.2025-028 - viabilisation hivernale des boucles du Revard - Attribution

---

Date de transmission de l'acte : 09/09/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 09/09/2025

---

Numéro de l'acte : d5543 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250901-d5543-DE

---

Date de décision : 01/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)